



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°16 /2025

- Arrêté d'interdiction de stationnement / Rue des Artisans -

Monsieur Jérémy LOISEL,
Maire de la Commune de La Baussaine ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;
- Vu le Code de la route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules dans la rue des Artisans, en raison de la configuration de cette rue ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement rue des Artisans, sera interdit des deux côtés de la voie.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA BAUSSAINE, le 11 mars 2025.

Le Maire,



Jérémy LOISEL